

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2024/087/DEL/7.5**

**Séance du 3 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien M. ADAM Hervé, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel, Mme INZANI Béatrice par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DOUDET Catherine par M. GODEMAN Sébastien, M. RUEULLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, M. DENEUFVE Gilbert par M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle par M. ACCARD Stéphane, Mme THERIN Aurélie par M. MARTIN Jean-Marie, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

**Absents :** Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme DELVAL Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël.

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme CHAVES Hélène.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8    Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 24	Votes pour : 24
Votes Contre : 0	Abstention : 2

**Objet : TARIFS COMMUNAUX – AJOUT AU LIVRET 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2022/197/DEL/7.1 du 7 juin 2022, le Conseil Municipal a validé le livret des tarifs communaux applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité donne son accord pour ajouter des tarifs dans la rubrique « Tarif pour la prestation du personnel technique communal » :

- Déplacement de l'astreinte des Services techniques le soir et les week-ends pour non-respect du règlement intérieur des salles louées :

50 € pour le déclenchement et 25 € de l'heure (toute heure commencée est due)

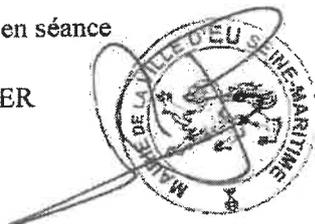
- Mise en sécurité de bien privés (habitation/commerce) :

75 € de déclenchement (matériel compris) et 25 € de l'heure (toute heure commencée est due).

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,  
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Hélène CHAVES